



Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif à transmettre au SPANC

EXAMEN PRÉALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE EST INFÉRIEURE OU ÉGALE À 1,2 KG/J DE DBO5

FICHE DÉCLARATIVE

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Coordonnées du SPANC : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION D'ANDRES
321, rue de Londres
62 730 Les Attaques
Téléphone : 03 21 85 53 10

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- **Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné**
- **Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution**

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière peut être exigée par le SPANC. Cette information figure dans le règlement du service. Merci de bien vouloir en prendre connaissance et de prendre contact avec votre SPANC pour toute information complémentaire.

► **NATURE DE LA DEMANDE**

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- ☐ d'une demande de permis de construire **d'une construction neuve**
- ☐ d'une demande de permis de construire **d'une construction déjà existante** (transformation, agrandissement)
- ☐ de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
- ☐ d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative (projet non conforme)

► **COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE**

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél :

Courriel : @

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

.....

Code postal : Commune :

Tél :

Courriel : @

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) :

.....

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE

- Copie de l'Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière (si réalisée)
- Si l'Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière n'a pas été réalisée :
 - Plan de situation au 1/25 000
 - Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle
 - Plan d'implantation de la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau)
- **Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoire** (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.
En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC.

Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC

- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à :, le Signature :



**321, Rue de Londres
ZI Les Estaches
62730 LES ATTAQUES**

**☎ 03.21.85.53.10
admin@sira-eau.fr**

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ENGAGEMENT FINANCIER DE PARTICIPATION

Je soussigné

Demeurant

.....

M'engage à participer aux frais de CONTROLE DE CONCEPTION de l'installation d'assainissement non collectif située sur le territoire de la

Commune de

Au

.....

.....

Cette participation globale et forfaitaire dont le montant s'élève à :

- 130 € TTC (cent trente euros) pour le contrôle de conception des installations neuves ou à réhabiliter**

Sera versée dans la Caisse du Receveur du Syndicat, Percepteur de Calais avant l'envoi du dossier de Contrôle de conception.

Fait à, le.....

(Mention manuscrite « **LU ET APPROUVE** » et signature)

Pour certification de la
Signature de Monsieur le Président

M. VERMERSCH



321, Rue de Londres
ZI Les Estaches
62730 LES ATTAQUES

☎ 03.21.85.53.10
admin@sira-eau.fr

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ENGAGEMENT FINANCIER DE PARTICIPATION

Je soussigné

Demeurant

.....

M'engage à participer aux frais de REALISATION DES INSTALLATIONS NEUVES OU A REHABILITER de l'installation d'assainissement non collectif située sur le territoire de la

Commune de

Au

.....

.....

Cette participation globale et forfaitaire dont le montant s'élève à :

- **195 € TTC (cent quatre-vingt-quinze euros) pour le contrôle de réalisation des installations neuves ou à réhabiliter**

Sera versée dans la Caisse du Receveur du Syndicat, Percepteur de Calais avant l'envoi du dossier de Contrôle de conception.

Fait à, le.....

(Mention manuscrite « **LU ET APPROUVE** » et signature)

Pour certification de la
Signature de Monsieur le Président

M. VERMERSCH